
CR CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 MAI 2021

Version : 01

Date : 16 juin 2021

PRESENTS : Mesdames Laurence CHERENCEY-ROHOU, Marianne DE BRITO, Anne-Claire JUAN, Brigitte LESECO, Audrey SCHOHN et Messieurs Frédéric BADIN, Laurent IMBERT, Laurent LE TRIONNAIRE, Pierre-Olivier LEVET, Rachid MISSAOUA, Laurent MOMET, Guillaume RENAZE

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Gaëlle FRANCISCO, Myriam IFIT et Messieurs Earvin LEGUERRIER, Pascal PERONNO, Clément RAINGEARD, Fabien ROYER

ASSISTENT : Messieurs Victor GARRIGUET et Mohamed MOKRANI

La réunion se déroule en visioconférence et débute à 19h00.

Le CA valide :

- ✓ Le compte rendu du conseil d'administration du 31 mars 2021 qui sera diffusé sur les échos et le site du comité

1. PRESENTATION DES VŒUX DES COMMISSIONS

Pour préparer la réunion des clubs et l'assemblée générale, un point est fait sur l'avancement des vœux des commissions. Tous ces points seront présentés lors de la réunion des clubs.

- ✓ COC : (dépendant des évolutions validées en AG Ligue)
 - Refonte des catégories uniquement pour la saison 2021-2022. Passage des U18 en U19 pour permettre de conserver les joueurs nés en 2003 n'ayant pas pratiqué et qui se retrouveraient en +16.
 - Maintien des règlements et des formules COVID pour les championnats, conservation des classements de la saison 2019-2020 pour la refonte des championnats.
 - Passage de 3 à 2 joueurs de 17 à 23 ans pour une équipe réserve en 1ère div. (alignement sur le vœu ligue, sous réserve de validation à l'AG ligue).
- ✓ CT :
 - Dans l'ensemble du guide administratif du CDHBY, compte tenu du passage en catégorie paire pour la saison 2021-2022 les règlements spécifiques de chacune des catégories sont transférés comme suit :
 - U18 = U18 ou U19
 - U15 = > U16
 - U13 = > U14
 - U11 = > U12
 - U9 = > U10
 - Aménagement des règles suivant les changements de catégories
Suppression des deux articles suivants, remplacé par :
 - *Neutralisation interdite sur les modes de jeu grand espace*
 - *Sur le jeu en grand espace Engagement au point des 4m avec coup de sifflet*
 - *Sur le jeu grand espace, engagement de la zone par le GB au coup de sifflet*

Impaire	Tps de jeu	Balle (M/F)	Formes de jeu
U18	2x30	3 & 2	Libre sans stricte sur un joueur isolé
U15	2x25	2 & 1	Libre sans stricte avec une MT étagée
U13	3x13 ou 2x20	1 & 1	En fonction du niveau
U11	3x11	0	5+1 tout terrain
U9			Hand à 4
U7			Hand à 4
Paire	Tps de jeu	Balle (M/F)	Formes de jeu
U19	2x30	3 & 2	Libre sans stricte sur un joueur isolé
U16	2x25	2 & 1	Libre sans stricte sur un joueur isolé avec une MT étagée
*U14	2x20	1 & 1	Libre sans stricte sur un joueur isolé avec une MT étagée
*U12	3x12	0	5+1 tout terrain ?
U10			Hand à 4 non compétitif
U8			Hand à 4 non compétitif

* La commission technique se réunira en décembre 2021, pour étudier les éventuelles évolutions du règlement.

Vérifier la taille des ballons pour les catégories féminines en accord avec les règlements de la FFHB.

✓ CDA :

- Modification du règlement (Article III.B) sur le renouvellement du grade T3 suite à la mise en application cette saison.

B - JUGES-ARBITRES Article III.B1 :

Pour être autorisé à porter le titre de juge-arbitre, il faut être titulaire de la licence Joueur, Joueur loisir, Joueur indépendant ou blanche Joueur avec la mention juge-arbitre suivie de son grade délivré par la F.F.H.B., la ligue ou le comité pour la saison en cours dans les conditions suivantes :

- Être licencié dans un club (ou indépendant) pour la saison en cours
- Avoir réussi l'examen de grade correspondant
- Avoir réglé les droits correspondant au renouvellement de leur timbre, la somme étant due par le club d'appartenance du juge-arbitre, et non celui bénéficiant de la CMCD.
- Avoir satisfait aux tests écrits de début de saison.
- Avoir validé son certificat médical spécifique pour les +55 ans,
- Avoir officié la saison précédente sur 5 rencontres pour les juges arbitres

Les juges-arbitres ayant été titulaire d'un grade sur une saison antérieure à la saison n-1, pourront déposer leur candidature à la commission départementale d'arbitrage par mail 5878000.cda@ffhandball.net avant le 15/09 de la saison en cours. La commission statuera sur le parcours de formation que devra suivre le candidat pour le renouvellement de son grade.

*En cas d'absence à ces tests, le juge-arbitre sera remis à la disposition de son club. En cas d'échec aux tests écrits, le juge-arbitre devra participer à **une** session de rattrapage qui lui sera proposée. En cas d'échec ou d'absence, il sera remis à la disposition de son club.*

- Modification du guide financier suivant les modifications de l'article III.B

Obtention de la note minimale requise du QCM de début de saison

Participation à l'épreuve de positionnement, si ajout au guide financier entre 0 et 30€ (coût réel)

Si l'ensemble des compétences attendues sont acquises le candidat sera suivi par l'un des superviseurs lors d'une rencontre officielle afin de valider ou non l'obtention du grade T3. 60€

Si l'ensemble des compétences attendues ne sont pas acquises : le candidat pourra effectuer une remise à niveau en participant à tout ou partie de la formation devenir juge-arbitre (20€ / module).

A l'issue de sa remise à niveau, le candidat sera suivi par l'un des superviseurs lors d'une rencontre officielle afin de valider ou non l'obtention du grade T3. 60€

✓ Finances :

- Modification du Guide financier en lien avec le vœu CDA.

Forfait par module de la formation « devenir juge-arbitre »	20€
Forfait positionnement ancien juge-arbitre	30€
Formation « Animer – Contribuer à l'animation de la structure »	240€
Forfait annuel part entière YHB	500€
Forfait annuel demi-part YHB	200€

Afin de rétablir l'équilibre avec les cadres du comité en CDI, il convient d'y ajouter :

- La nécessité d'un diplôme d'Etat ou équivalent pour encadrer contre rémunération et de supprimer la grille basée sur les diplômes fédéraux
- D'exprimer les forfaits en brut

VACATIONS (TAUX HORAIRE BRUT MINIMUM)

Cadre diplômé d'Etat ou équivalent 13€

- Reconduction de la gratuité des affiliations clubs et participation à l'arbitrage
- Présentation des tarifs des licences (création/renouvellement)

Saison 2021/2022

Renouvellement de licences

Licences	Maison du handball	Part FFHB				Part Ligue		Part Comité		TOTAL	
		FFHB	Ass RC Obligatoire	Ass IA Facultative	Part FFHB Sans IA	Part FFHB Avec IA	Sans IA	Avec IA	Sans IA	Avec IA	
2021/2022											
Dirigeant	6	0,00	0,42	0,78	6,42	7,20	5,04	0,00	11,46	12,24	
Blanche Dirigeant	6	0,00	0,42	0,78	6,42	7,20	5,04	0,00	11,46	12,24	
Joueur + 16 ans	6	0,00	1,17	2,08	7,17	9,25	7,59	19,20	33,96	36,04	
Joueur - 12 ans	6	0,00	0,17	0,23	6,17	6,40	3,02	16,50	25,69	25,92	
Joueur 12/16 ans	6	0,00	0,45	0,80	6,45	7,25	5,91	18,00	30,36	31,16	
Loisir	6	0,00	1,14	1,86	7,14	9,00	5,16	18,00	30,30	32,16	
Blanche Joueur +16 ans	6	0,00	1,17	2,08	7,17	9,25	7,56	19,20	33,93	36,03	
HandiEnsemble	6	0,00	0,40	0,70	6,40	7,10	0,00	0,00	6,40	7,10	
Evenementielle	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Handfit	6	0,00	1,14	1,86	7,14	9,00	0,00	0,00	7,14	9,00	
Baby-hand	6	0,00	0,17	0,23	6,17	6,40	0,00	0,00	6,17	6,40	

Création de licences

Licences	Maison du handball	Part FFHB				Part Ligue		Part Comité		TOTAL	
		FFHB	Ass RC Obligatoire	Ass IA Facultative	Part FFHB Sans IA	Part FFHB Avec IA	Sans IA	Avec IA	Sans IA	Avec IA	
2021/2022											
Dirigeant	6	10,80	0,42	0,78	17,22	18,00	8,40	0,00	25,62	26,40	
Blanche Dirigeant	6	10,80	0,42	0,78	17,22	18,00	8,40	0,00	25,62	26,40	
Joueur + 16 ans	6	23,75	1,17	2,08	30,92	33,00	12,65	19,20	62,77	64,85	
Joueur - 12 ans	6	9,60	0,17	0,23	15,77	16,00	5,03	16,50	37,30	37,53	
Joueur 12/16 ans	6	13,75	0,45	0,80	20,20	21,00	9,85	18,00	48,05	48,85	
Loisir	6	17,00	1,14	1,86	24,14	26,00	8,60	18,00	50,74	52,60	
Blanche Joueur +16 ans	6	23,75	1,17	2,08	30,92	33,00	12,60	19,20	62,72	64,80	
HandiEnsemble	6	5,90	0,40	0,70	12,50	13,00	1,00	0,00	13,50	14,00	
Evenementielle	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Handfit	6	17,00	1,14	1,86	24,14	26,00	1,00	0,00	25,14	27,00	
Baby-hand	6	9,60	0,17	0,23	15,77	16,00	1,00	0,00	16,77	17,00	

* Si licences événementielles sur la saison 2020-2021 transformées en création sur la saison 2021-2022 : part Ligue identique à un renouvellement licences

Comité départemental de handball des Yvelines – 1 rue sequoia 78 870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00042 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43

Tél. : 01 30 54 09 60 / Fax. : 01 34 81 19 52 / Email : 5878000@ffhandball.net / Web : <http://www.comite78-handball.org>

2. INFOS / DECISIONS COC LIDF & CD78 :

- ✓ Article 24 : Déclaration des regroupements à compter du 1 er septembre pour les jeunes.
- ✓ Article 25 : Déclaration des conventions, délai repoussé.
 - Conventions régionales +16 ans :
 - Renouvellements (y compris avec entrant et/ou sortant) :
Réception par le comité : 15 juin / réception par la ligue : 30 juin
 - Créations :
Réception par le comité : 15 août / réception par la ligue : 31 août
 - Conventions (départementales et régionales) jeunes :
 - Créations et renouvellements :
Réception par le comité : 30 juin
NB : En cas de qualification pour les phases régionales des championnats jeunes, les conventions départementales concernées seront transformées dans Gesthand en convention régionale.
 - Conventions départementales +16 ans :
 - Créations et renouvellements :
Réception par le comité : 30 juin
- ✓ Article 26 : qualification Championnat de France
 - U17 féminines – EFCY et FSQY (A noter un appel en cours d'un club du 93)
 - U18 masculins – YHB

3. FINANCES

✓ Présentation des budgets 2020 et 2021

Libellé	2019	Budget 2020	2020	Budget 2021
EQUIPEMENTS SPORTIFS	-28 920,76	-2 500,00	-7 441,18	-5 000,00
Achats d'études et prestations de services		-1 000,00	0,00	0,00
Achats de matériel, équipements et travaux		-1 000,00	0,00	0,00
ENERGIE ELECTRICITE EAU GAZ	-1 023,34	-1 000,00	-1 128,75	-1 250,00
FOURNITURES ENTRETIEN PETITS EQUIPEMENTS	-3 015,57	-2 000,00	-468,63	-2 000,00
MATERIEL DE COMMUNICATION	-3 347,56	-2 000,00	0,00	0,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES BUREAUTIQUES	-1 525,35	-1 000,00	-505,94	-1 000,00
COPIES COPIEURS ET IMPRIMANTES	-924,10	-1 000,00	-1 602,21	-450,00
FOURNITURES INFORMATIQUES	-24,50		-570,86	-4 950,00
ENGAGEMENTS CLUBS COUPE DE FRANCE M	-900,00	-1 000,00	0,00	-700,00
ENGAGEMENTS CLUBS COUPE DE FRANCE F	-650,00	-700,00	0,00	-200,00
ENGAGEMENTS FFHB	0,00		-200,00	-200,00
FOURNITURES OFFICIELLES	0,00		-420,00	-500,00
ACHATS LICENCES	-244 033,56	-203 300,00	-225 119,15	-150 000,00
ACHATS MANIFESTATIONS DIVERSES	0,00		1 958,00	0,00
Locations matériel informatique		-500,00	0,00	0,00
LOCATIONS LOCAUX	0,00	-1 000,00	-775,00	0,00
LOCATIONS VEHICULES	-3 158,26	-5 000,00	-4 915,80	-4 915,80
LOCATIONS LOGICIELS	-1 702,52	-1 000,00	-1 907,77	-1 803,83
LOCATION EURCIA	-2 069,48	-4 500,00	-3 790,12	-2 612,72
LOCATIONS MATERIEL INFORMATIQUE	-3 246,32	-3 500,00	-3 247,06	-1 352,66
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	-4 506,07	-5 000,00	-3 204,11	-3 369,79
ENTRETIEN BATIMENT	-4 758,35	-3 000,00	-811,78	-1 328,40
MAINTENANCE GENERALE	-144,05	-2 000,00	-275,52	-300,00
MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS / IMPRIMANTES	-11,76		0,00	0,00
ASSURANCE MULTIRISQUES	0,00	-500,00	-295,00	-310,00
ASSURANCES VEHICULES	-701,57	-1 000,00	-1 092,10	-1 142,42
FRAIS DIVERS FORMATION DES SALARIES	-320,39	-500,00	0,00	-1 000,00
HONORAIRES EXPERT COMPTABLE CAB CONSEIL	-3 017,00	-7 000,00	-9 876,00	-6 940,00
HONORAIRES DIVERS	-400,00	-500,00	-100,00	0,00
INDEMNITES ARBITRES	-1 924,00	-500,00	-676,02	-2 000,00
INDEMNITES SUIVI MATCH	-8 025,13	-2 000,00	-1 630,00	-2 000,00
POURBOIRES DONS CADEAUX	-533,00	-2 000,00	-812,78	-600,00
Frais divers		-500,00	0,00	0,00
Libellé	2019	Budget 2020	2020	Budget 2021
ENGAGEMENTS EQUIPES	44 911,00	40 000,00	0,00	43 000,00
ENGAGEMENTS COUPE	7 655,00	7 000,00	0,00	7 500,00
ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE MASCULIN	950,00	1 000,00	0,00	700,00
ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE FEMININ	600,00	700,00	0,00	200,00
ENGAGEMENTS LOISIRS	2 600,00	1 800,00	100,00	2 500,00
COTISATIONS ARBITRES + JA	5 937,00	5 000,00	9 995,00	3 000,00
REAFFILIATIONS / AFFILIATIONS	10 454,00		0,00	0,00
LICENCES	366 477,64	364 500,00	352 388,17	231 500,00
VENTES MATERIEL ARBITRAGE LIVRET CARTON	9 035,00		-37,00	0,00
MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES	2 727,00		-210,00	0,00
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	1 888,21		693,84	0,00
REFACTURATION INDEMNISATION ARBITRES	0,00		1 000,00	0,00
DROIT DE FORMATION EXCELLENCE SPORTIVE	0,00		4 800,00	2 400,00
PARTICIPATION STAGES - CLUBS - JOUEURS	2 020,00	3 500,00	1 893,00	2 250,00
AMENDES SPORTIVES - COC	9 980,00	11 000,00	2 595,00	0,00
AMENDES DISCIPLINE	2 867,02	3 000,00	4 230,00	0,00
Subventions d'exploitation		6 500,00	0,00	0,00
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	1 000,00		0,00	0,00
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	26 500,00	27 500,00	26 500,00	25 000,00
SUBVENTION CNDS	12 000,00	12 000,00	22 350,00	27 000,00
SUBVENTION ETAT	14 500,00	11 000,00	11 000,00	0,00
SUBVENTIONS DIVERSES	0,00		8 940,00	0,00
SUBVENTION FFHB	7 500,00	7 500,00	10 500,00	8 000,00
PROD DIVERS - AIDE FFHB	6,05		9,03	0,00
REVENUS DES FONDS PLACES	182,44	200,00	226,41	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 072,00		0,00	0,00
DONS AUX OEUVRES	0,00		1 373,00	1 500,00
PROD SUR EXERCICES ANTERIEURS	479,00		0,00	0,00
PROD EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00		995,03	0,00
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	6 040,21		13 535,83	29 996,50
TOTAL	540 400,57	502 200,00	474 897,31	384 546,50
RESULTAT	-18 713,53	0,00	42 509,22	-43 481,74

Demande du CA de faire une synthèse pour la présentation aux clubs et à l'AG.

4. POINT RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Pour donner suite au départ de GH, le comité souhaiterait ouvrir le poste suivant sur la base de l'extraction des temps de travail de l'ensemble des salariés.

Activité	Volume sur 1607 h
Divers	250 h
YHB	250 h
PPF Joueurs	180 h
Service aux clubs	180 h
Dev pratiques	150 h
Lien scolaire	150 h
COC	150 h
Evénements	130 h
ETR	80 h
F° Cadres	80 h

Le coût de l'emploi est évalué à 37 k€. Le comité devrait percevoir une aide de 12k€ / an sur 3 ans.

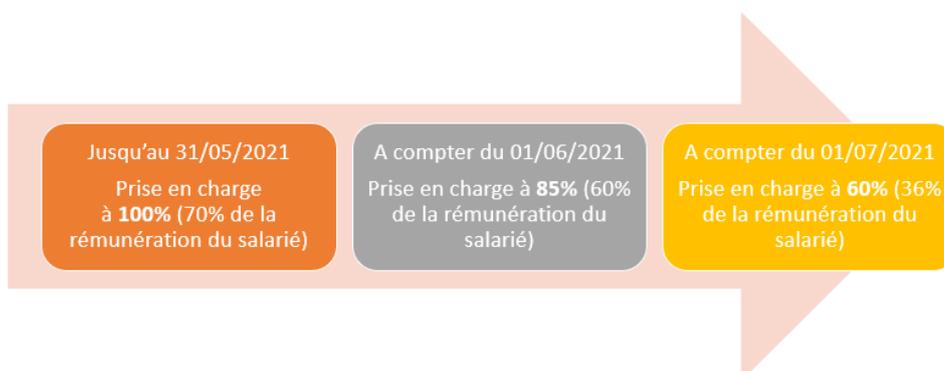
Pour YHB, le bureau directeur souhaite récupérer la prise en charge de l'encadrement.

- Le coût des indemnités de l'entraîneur aurait dû être de 6 000€ sur la saison 2020/2021 avec le recours aux franchises de cotisations, dont le risque était porté par VHBC.

Pour la saison 2021/2022, une estimation a été réalisée pour un montant de 8 010 €

- Salaire : $250h \times 17,7 = 4\,410 \text{ €}$ pour 2 720 € net
- IK : $6\,000km \times 0,6\text{€} = 3\,600 \text{ €}$

- ✓ Activité partielle : Renouvellement tacite de notre demande jusqu'au 31/08/2021. Les prises en charge de l'Etat évolueront comme suit :



5. SUBVENTIONS ET AIDES DIVERSES

- ✓ ANS emploi comité, les demandes suivantes ont été faites, au mieux 2 seront obtenues :
 - 12 000 € consolidation du poste de directeur
 - 3 x 12 000 €, création de poste ADS
 - 3 x 12 000 €, création de poste ADS
- ✓ ANS et ANS emploi club :
 - Accompagnement des clubs dans les démarches de subventions (Beynes, Versailles, & Trappes). L'Enveloppe club pour le CD78 est de 31 000 €.
 - Accompagnement et soutien des dossiers ANS Emploi auprès de la ligue HBC Conflans / AS Montigny HB / POISSY HB
- ✓ Aide aux clubs CD78 :
Les clubs n'ayant pas pu bénéficier des kits beach via plan d'aide de la FFHB se verront dotés de 200€ de matériel par le comité (TC2H, LES MUREAUX HB, ...) si la ligue ne répond à notre demande par mail, sans réponse pour le moment.
- ✓ Plan de soutien de la Région IDF, 37 clubs sur 42 ont répondu (visio jeudi soir)
- ✓ Plan de soutien dotation FFHB, 35 clubs sur 42 ont répondu

Ce score élevé de réponses, a nécessité des relances de l'ensemble des acteurs (essentiellement Damien SUARD). Il apparaît évident (cf COC 2020/2021), que nous devons avoir plus souvent recours au phoning en complément du mailing sur les sujets importants.

6. CLUBS EN DIFFICULTES

- ✓ HB Maulois, réunion faite avec Steven FOLGADO, le club est en difficulté et se rapprocherait certainement du HBC Beynes. A suivre
- ✓ Mantes-la-Ville envisage un rapprochement avec un club proche pour la saison 2021/2022 voire 2022/2023 étant dans l'attente de la livraison de leur nouveau gymnase suite à l'incendie et ayant peu de créneaux alloués par la ville.
- ✓ Club départemental : statuts en cours de rédaction/réflexion pour validation et envoi à la SDJES. Les clubs en difficulté pourraient être pris sous tutelle du comité afin de leur permettre un maintien de leur section.

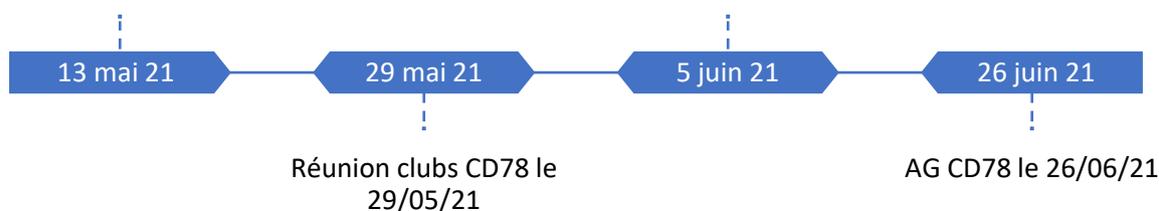
7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Stage d'été, deux stages, un masculin et un féminin, sont organisés à la base de loisirs des MOUSSEAUX sur le mois de juillet. Peu d'inscrits pour le moment, nous espérons que cela va s'accélérer.
Mohamed MOKRANI recherche des informations pour l'encadrement. Il va se mettre en relation avec Laurent MOMET et Audrey SCHOHN qui ont des relations dans l'animation de stage.
- ✓ Extraction Gest'hand pour la facturation des licences aux clubs => pas de réponse de la FFHB sur notre demande d'avoir le détail création/renouvellement sur les données.
- ✓ Pôle d'excellence retourne à Eaubonne après validation du CA Ligue.
- ✓ Fibre orange au comité, LCL utilise Orange et en sont satisfaits, nous ne pouvons savoir s'il s'agit d'un réseau dédié, le LCL est fermé pour travaux.
- ✓ Le questionnaire de santé pour les mineurs est disponible sur le site de la FFHB.
- ✓ Brigitte LESECQ : À la suite d'une réunion CDJA ligue, du matériel pédagogique a été créé (affiches, jeu, ...). Voir si cela serait intéressant de le fournir aux clubs du comité.
Le comité pourrait faire une commande groupée pour les clubs.
- ✓ Audrey SCHOHN : Il n'y a pas eu de communiqué sur le départ de Geffroy HOLLAND ?
Ceci est une volonté de sa part, un communiqué sera fait pendant l'assemblée générale.
- ✓ Laurence CHERENCEY-ROHOU :
 - Les licences B passe bien en licences A la saison prochaine.
 - Les délayages région sont prévus le week-end de la Toussaint.

Les prochaines échéances de fin de saison :

AG fédérale électronique
du 06 au 13/05/21

AG LIDF le 05/06/21



La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire



Le Président

